

ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU DANS VOTRE ASSOCIATION

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?







- -Développer la culture de l'engagement,
- -Renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes,
- -Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- -Faire vivre les valeurs républicaines,
- -Renforcer la cohésion nationale.



3 ETAPES COMPLEMENTAIRES



1

Séjour de cohésion

- 2 semaines
- dans un autre département

(2)

Mission d'intérêt général

- 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties au cours de l'année
- près de chez soi
- l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- entre 16 et 25 ans

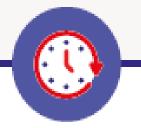


LES MIG RÉALISABLES DANS LES MAIRIES ET LES INTERCOMMUNALITÉS



- Accueil du public
- Activités citoyennes
- **■** Santé
- Animation Enfants/Jeunes
- Personnes vulnérables
- Evènementiel
- Actions culturelles
- Sport
- Développement durable





COMBIEN DE TEMPS?

Pour une durée de 12 jours ou 84 heures réparties sur plusieurs mois.



Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.





Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG) sur :

<u>admin.snu.gouv.fr</u>

Nous contacter:

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

20 quai Hippolyte Rossignol, 77000 MELUN

ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr

Roger CHASSAT roger.chassat@ac-creteil.fr